



**Rencontre avec Pierre LEQUILLER,**  
**président de la Commission chargée des affaires européennes de l'Assemblée nationale**  
**et**  
**Christophe CARESCHE, co-rapporteur pour cette Commission sur les services sociaux d'intérêt général**

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009 à Paris**

- Pierre LEQUILLER tout d'abord tenu a rappeler qu'à la suite de la réforme constitutionnelle de l'été 2008, la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne qu'il préside depuis 1997 était devenue commission chargée des affaires européennes. Ses compétences ont été accrues, puisqu'elle peut désormais se saisir de tout texte et qu'elle s'est vue attribuer un contrôle de subsidiarité, c'est-à-dire de veiller à ce que les institutions européennes n'édicte pas des normes dépassant les compétences et le rôle qui leur sont reconnus.

Il est en effet essentiel que les parlements nationaux s'approprient davantage l'Europe a ajouté le Président LEQUILLER, car les 72 députés européens français ne peuvent à eux seuls diffuser l'action et la pensée européennes.

Tout député membre de cette commission, qui fonctionne de manière très pluraliste, appartient également à une autre commission de l'Assemblée, « afin que l'Europe irrigue les travaux du Parlement » a-t-il souligné.

Tout texte émanant de l'Union européenne et susceptible d'impacter le droit français est étudié par la commission laquelle, après audition de personnalités et d'experts comme ceux du CEEP, émet des avis le plus souvent adoptés à l'unanimité, si bien qu'ils sont en règle générale suivis par le Gouvernement.

Concernant la récente présidence française de l'Union européenne, Pierre LEQUILLER l'a qualifiée de « véritable succès unanimement salué » soulignant qu'elle a surtout surpris là où on ne l'attendait pas, en démontrant par une forte réactivité la nécessité et la faisabilité d'une Europe politique (conflit en Géorgie, poursuite de la ratification du Traité de Lisbonne malgré la victoire du « non » au référendum irlandais, etc....)

La question des services d'intérêt général, chère au CEEP, peine à avancer, car « la conception française n'est pas déterminante, et elle est pénalisée par le comportement trop souvent dogmatique et arrogant de la France au plan européen », a regretté le Président LEQUILLER. « La France doit davantage comprendre que l'Europe c'est l'école de la comparaison et de la conviction » a-t-il-ajouté.

Concernant les prochains rendez-vous européens (ratification du Traité de Lisbonne, élections européennes), le Président LEQUILLER a choisi d'opter pour l'optimisme « C'est mon rôle de l'être, et il faut bien constater que l'Europe a souvent avancé à partir des crises et des moments difficiles ».

La communication sur l'Europe reste à cet égard nettement perfectible tant au plan européen que national, et tient au fait que l'Europe s'est construite d'en haut, ce qui peut lui donner, souvent à tort, un aspect technocratique. « Mais c'était la seule solution pour avancer et ça avance » a conclu Pierre LEQUILLER.

- Christophe CARESCHE a ensuite présenté le rapport adopté le matin même par la commission sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) et dont il est l'un des rédacteurs.

Il a tout d'abord rappelé que sur la question des SIG dans son ensemble, l'approche de l'Europe, pour des raisons tant de compétence que d'idéologie, était centrée sur la question de l'ouverture des marchés et d'éventuelles distorsions de concurrence. « Face à cet état de fait, l'enjeu est de clarifier et de sécuriser le plus possible dans le droit » a souligné M.CARESCHE.

Un défi qui n'est pas facile à relever quand il s'agit des SSIG, qui se caractérisent en France, comme dans les autres pays, par un « patchwork de systèmes » qui n'ont rien à voir entre eux, ce qui ne facilite pas la compréhension d'un pays à l'autre. Il n'en faut pas moins arriver à préserver et faire reconnaître l'importance de l'économie sociale et solidaire française ainsi que ses modes de fonctionnement.

Soulignant à plusieurs reprises la qualité des travaux de la mission interministérielle pilotée par Michel THIERRY sur la sécurisation des SIG, M. CARESCHE a affirmé que la sécurisation des SIG sociaux doit être engagée sans tarder sur un certain nombre d'aspects plus techniques dans le cadre des travaux en cours, au plan européen et national, sur les aides d'Etat (révision du paquet Monti Kroes) et la directive services (transposition).

Cette transposition doit s'effectuer avec vigilance et fermeté a précisé Monsieur CARESCHE, car après avoir perdu la main sur cette directive face au Parlement européen, la Commission tente de la reprendre pour sa mise en œuvre et sa transposition.

A cet égard, il a souligné que deux stratégies étaient envisageables pour ce qui concerne les SSIG :

- Adopter un profil bas, partant du postulat que la plupart des acteurs interviennent sans le savoir dans le cadre d'un mandatement, en répartissant la transposition dans plusieurs textes législatifs en cours
- Saisir l'opportunité d'une meilleure reconnaissance des SSIG par un texte de transposition ad hoc, affirmant à la fois l'importance et la spécificité de ce tiers secteur, et proposant une définition pragmatique et large de la notion de mandatement.

Au-delà de ces enjeux plutôt techniques et de court terme, Monsieur CARESCHE a conclu sur la nécessité que la sécurisation des SIG reste inscrite à l'agenda politique de l'Europe. Il a suggéré à cet égard une sensibilisation des partis candidats aux européennes pour que lors de l'audition individuelle des commissaires européens avant leur investiture, le Parlement européen leur demande de s'engager en faveur d'un texte législatif sur les SIG.